

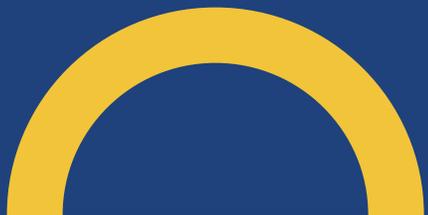
Concertation "Collines du nord-toulousain"

**Réunion publique de lancement
25 septembre 2025**

VILLEMUR-SUR-TARN

INTRODUCTION

18h30-18h45



Objectifs de la rencontre

- **Lancer la concertation** autour du projet d'éoliennes terrestres à Villemur-sur-Tarn
- **Présenter la démarche de concertation** ; les dispositifs déployés pour permettre à chacun et chacune de s'exprimer, la mission des garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP)
- **Présenter le projet** (contexte, objectifs, enjeux etc.)
- **Recueillir vos premières réactions et questions**

Déroulé de la rencontre

- 18h30** Introduction
- 18h45** Présentation de la démarche de concertation et temps d'échanges
- 19h05** Présentation du contexte énergétique, du projet et partage d'association du territoire
- 19h40** Echanges
- 20h50** Conclusion

Cadre des échanges

- **Courtoisie, écoute et accueil respectueux de la parole de toutes et tous**
 - A l'égard des intervenants et intervenantes, participants et participantes et de l'équipe d'animation
- **Toutes les questions, avis et propositions sont les bienvenus !**
 - La concertation est le moment de vous informer sur le projet, d'exprimer votre point de vue, de partager vos questions quelle que soit votre position
- **Partage du temps de parole**
 - Lever la main, pour permettre à chacun et chacune de s'exprimer (2' mn par personne)
 - Ne pas couper la parole
 - Priorité aux personnes qui ne se sont pas encore exprimées
- **Principe de transparence**
 - Se présenter avant de prendre la parole
 - La réunion est enregistrée à des fins de compte-rendu

Faisons connaissance !

D'où venez-vous ?

- Villemur-sur-Tarn ?
- Bessières ?
- Le Born ?
- Montvalen ?
- Tauriac ?
- Bondigoux ?
- Beauvais-sur-Tescou ?
- Varennes ?
- Ailleurs dans le Tarn ?
- Ailleurs en Haute-Garonne ?
- Ailleurs dans le Tarn-et-Garonne ?

LA DEMARCHE DE CONCERTATION

18h45-19h05



Richard PASQUET Jérôme FAVREL

GARANTS

COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC



Présentation de la démarche de concertation

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Présentation de la démarche de concertation

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

Elle défend un droit :

“
Toute personne a le droit [...] **d'accéder aux informations** relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. ”

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Présentation de la démarche de concertation

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

Présentation de la démarche de concertation

Les missions du garant

En amont du lancement de la concertation, il réalise une **étude de contexte** auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

Pendant la concertation,

- il **veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées** sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il **favorise l'expression** des participants à la concertation ;
- il assure **un rôle de recours** afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

Dans le délai d'un mois, au terme de la concertation préalable, il réalise un **bilan** de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une **synthèse des observations et propositions présentées** et, le cas échéant, mentionne **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.**

Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.

Présentation de la démarche de concertation

Qu'est-ce qu'une concertation préalable ?

Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement

« permet de débattre de **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** principales du projet .../... des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement** et **l'aménagement du territoire**.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de **solutions alternatives**, y compris, pour un **projet**, son **absence de mise en œuvre**.

Elle porte aussi sur les **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable... »

et ce jusqu'à l'enquête publique.

Présentation de la démarche de concertation

Qu'est-ce qu'une concertation préalable ?

Les particularités de la concertation préalable avec garant·es au titre de l'article L121-17

- Les garant.e.s transmettent au Maître d'ouvrage **leurs recommandations** à la suite de leur étude de contexte.
- **Le maître d'ouvrage est pleinement responsable** du choix des modalités, de l'organisation de concertation et de la qualité des documents supports de concertation.
- **La CNDP ne valide pas en commission** les modalités de concertation, la qualité et la complétude du dossier de concertation.
- Ultérieurement à la concertation préalable, **il n'est mis en place une concertation continue** jusqu'à l'enquête publique **que si le Maître d'ouvrage le décide.**

Présentation de la démarche de concertation

Contacts des garants

Jérôme FAVREL

Jerome.favrel@garant-cndp.fr

Richard Pasquet

richard.pasquet@garant-cndp.fr

CNDP - Garants de la concertation sur le projet
d'éolien Collines du Nord Toulousain
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Julien GRENOUILLEAU

ECLECTIC EXPERIENCE



Les objectifs de la concertation

- **Informer sur le projet**, ses caractéristiques, ses enjeux environnementaux et sociaux-économiques
- **Accueillir la parole**, répondre aux interrogations, recueillir les contributions, débattre de l'opportunité du projet et des alternatives
- **Travailler sur les marges de manœuvres possibles**, notamment dans le choix du scénario retenu et dans la définition des mesures d'accompagnement

Les sujet soumis à concertation

L'opportunité du projet

Les scénarios d'implantation

Les mesures d'accompagnement

Les alternatives du projet

Le calendrier de la concertation



Jeudi 25 septembre -18h30
Réunion publique de lancement

VILLEMUR-SUR-TARN



Mercredi 1^{er} octobre - 18h30
Atelier thématique « *Les enjeux environnementaux et sociaux-économiques* »

BESSIÈRES



Mercredi 8 octobre - 15h
Visite du parc éolien du Lauragais,
et échanges sur son intégration
dans le territoire

MONTÉGUT-LAURAGAIS, ROUMENS,
SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS



Mercredi 15 octobre - 18h30
Atelier participatif « *Les alternatives au projet et les mesures d'accompagnement* »

TAURIAC



Mardi 21 octobre -18h30
Temps d'échange direct avec le
porteur de projet

VISIO CONFERENCE



Jeudi 30 octobre - 18h30
Réunion publique de clôture

MONTGAILLARD

Les autres dispositifs prévus



Un site internet pour s'informer :
<https://www.eolien-nord-toulousain.fr/>



Un registre numérique et des registres papiers pour déposer une question ou un avis :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6627>



Un modèle de cahier d'acteurs pour déposer une contribution au nom d'une structure (association, institution...)



Proposition d'une intervention auprès des lycées Pierre Bourdieu (Fronton) et Victor Hugo (Gaillac) - Non confirmée.

**Avez-vous des questions sur la
démarche de concertation ?**

LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

19h05-19h20



Jean-Baptiste BAUDIN

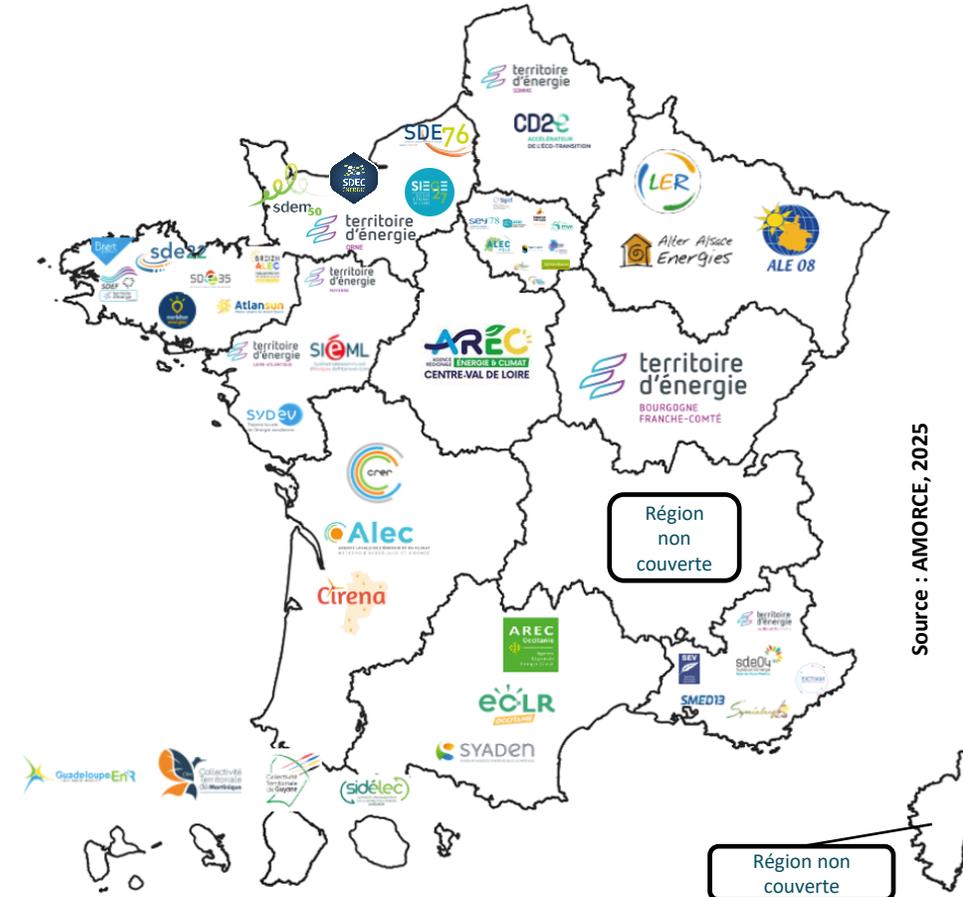
CONSEILLER
LES GÉNÉRATEURS



Les Générateurs en Occitanie Villemur sur Tarn (31) - Jeudi 25 septembre 2025

Un réseau pour accélérer la transition énergétique et faire le plein d'énergies locales !

- Un réseau national, une organisation régionale
- Des conseillers techniques de proximité
 - rattachés à des structures locales spécialisées (Syndicats d'énergie, Agences Locales Énergie Climat, Associations, etc.)...
 - chargés d'accompagner gratuitement les collectivités dans le développement de leurs projets éoliens et solaires photovoltaïques,
 - sensibles aux problématiques locales et répartis sur l'ensemble du territoire
 - tiers de confiance





Le rôle de ces conseillers est double

- ✓ **Accompagner les collectivités** en termes d'ingénierie durant les phases amont du développement des projets structurants, et favoriser ainsi **l'émergence de projets EnR cohérents avec les stratégies de développement locales.**
- ✓ **Sensibiliser les territoires à l'éolien et au photovoltaïque, pour faciliter l'émergence de projets !**
- ✓ **Sollicitation de la commune de Villemur**
 - partager le contexte et des éléments de compréhension sur les énergies renouvelables, en France et en Occitanie,
 - participer aux débats.





La planification en matière d'aménagement du territoire

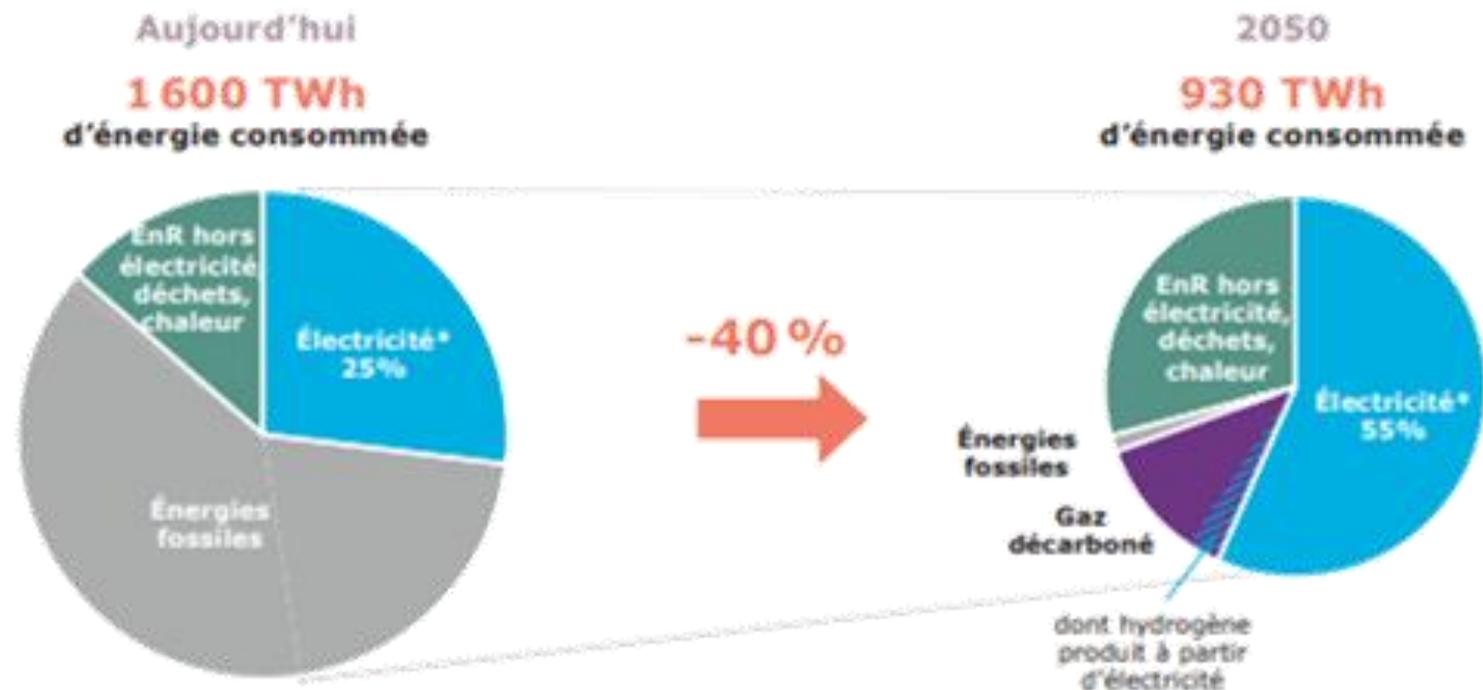
...et donc, d'énergie...

Le principe de **subsidiarité** : décliner localement un cadre posé à une échelle plus large



Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), deux moteurs pour la transition énergétique :

- réduction de notre consommation d'énergie globale : sobriété
- électrification accrue des usages : développement des énergies décarbonées



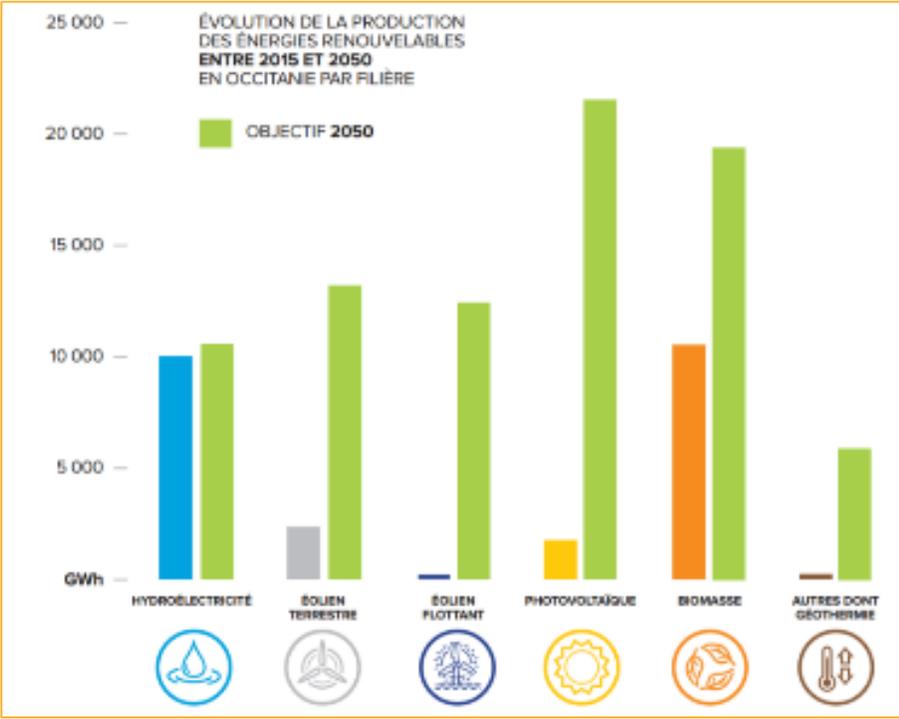
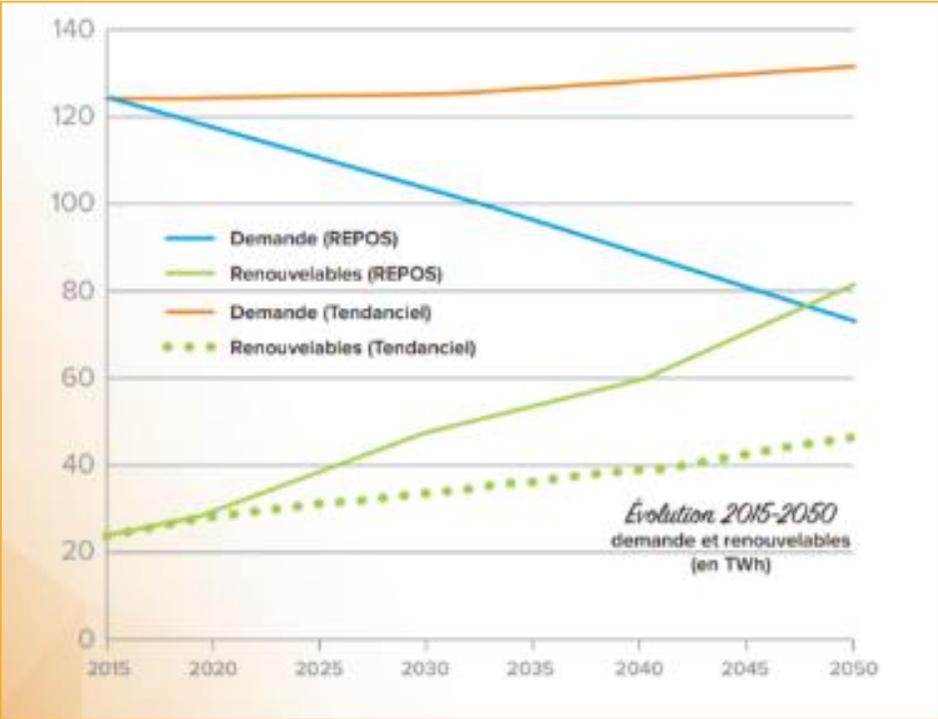
Les objectifs régionaux : la stratégie Région à Energie Positive 2050 du Schéma Régional d'aménagement (SRADDET)



÷2
x3

Consommation d'énergie par habitant

Production d'énergie Renouvelable



Le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain (2012/2016)

Un document généraliste

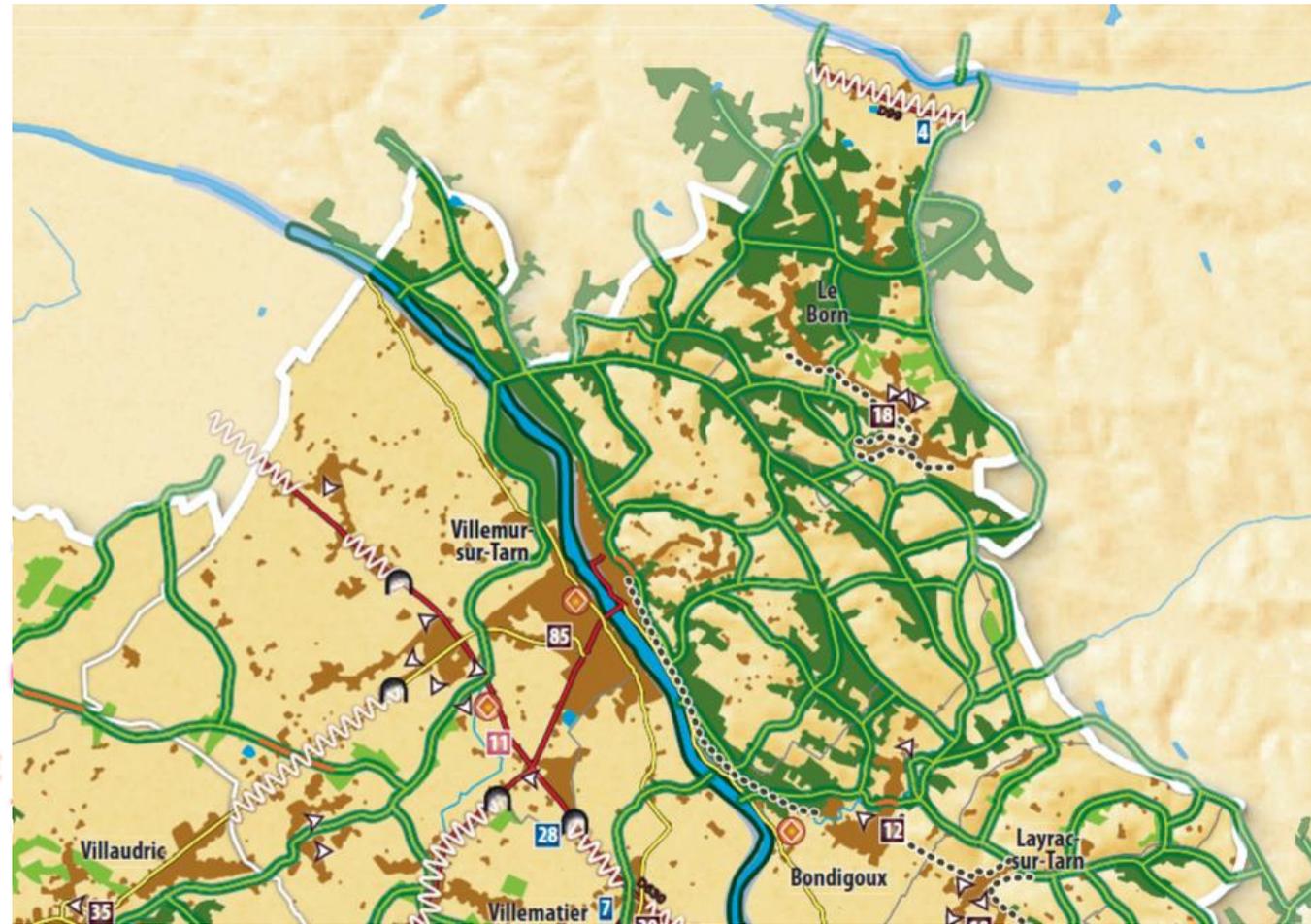
Chapitre 1 : Accueillir en ménageant le territoire

Chapitre 2 : Préserver richesses et identité rurales

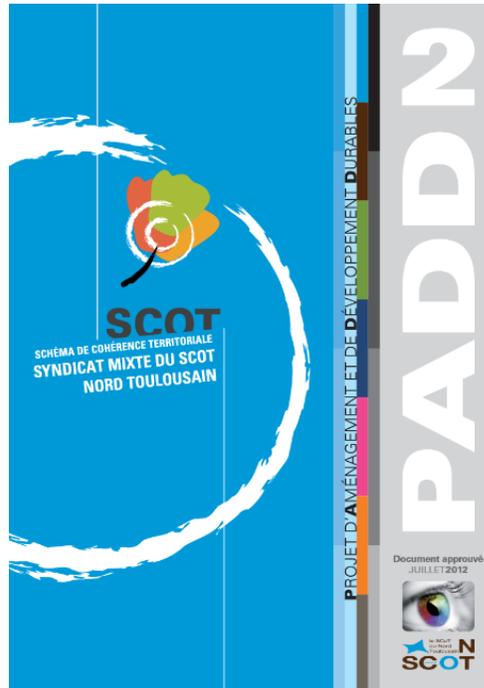
Chapitre 3 : Renforcer les fonctions économiques sur le territoire

Chapitre 4 : Rendre le territoire attractif et accueillant pour tous

Chapitre 5 : Faciliter les déplacements et favoriser les usages non polluants



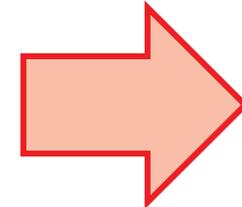
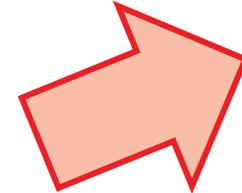
Que dit le SCoT en matière d'énergie ?



DÉVELOPPER LES PRODUCTIONS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET RÉDUIRE LES DÉPERDITIONS D'ÉNERGIE

OBJECTIFS DU SCoT NORD TOULOUSAIN

- Encourager l'éco-construction, durable et qualitative, que ce soit pour les bâtiments d'activités, l'habitat ou les équipements publics,
- Encourager l'utilisation et la production des énergies renouvelables (géothermie, solaire, photovoltaïque, éolien, hydroélectricité, bois...),
- Encadrer les installations industrielles de production d'énergies renouvelables (fermes solaires...),
- Réduire les déplacements polluants et favoriser une gestion économe de l'énergie.

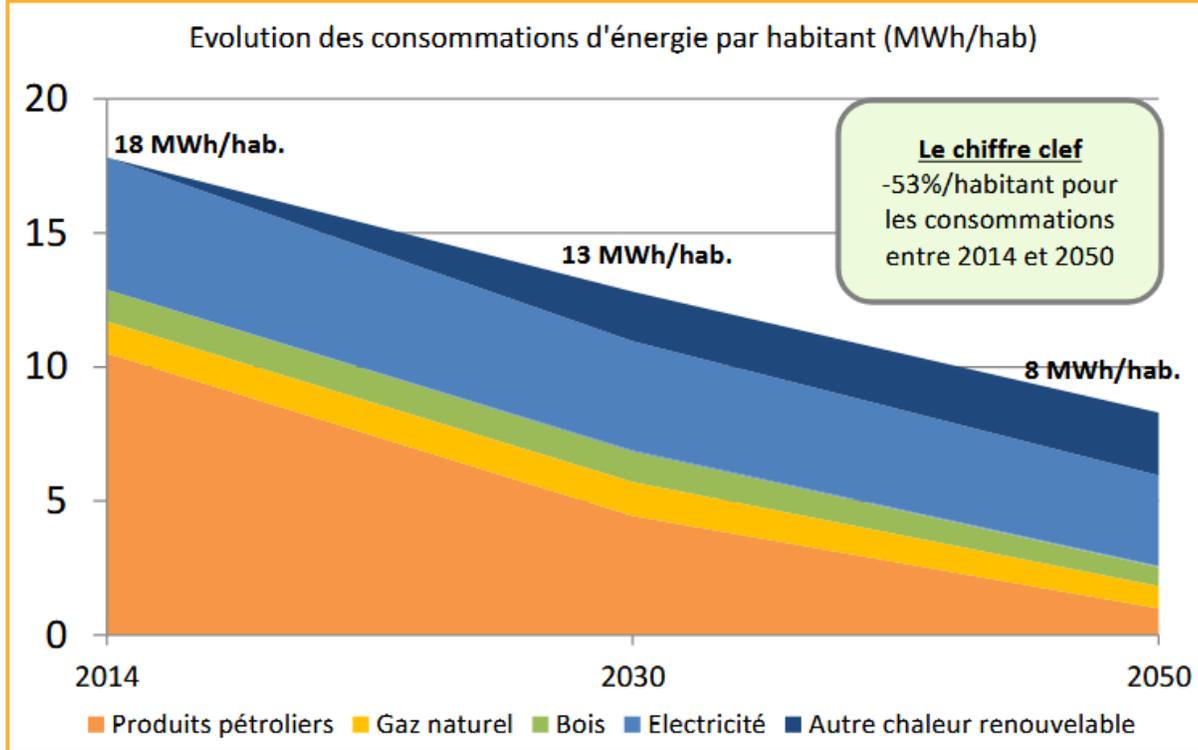


DOO W

P54 Afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, le SCOT incite à la diminution de l'utilisation des énergies fossiles et valorise les sources d'énergies renouvelables du territoire. Toutefois, afin de limiter l'impact sur le paysage et sur la consommation des terres agricoles, le SCOT privilégie le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur des terrains ne présentant pas d'usage ou d'intérêt agricole ou naturel, à savoir :

P56 Dans les documents d'urbanisme locaux, les parcs industriels de production d'énergies renouvelables bénéficiant d'emprise au sol propres en dehors des zones urbaines (solaire, éoliens, biomasse, etc.) sont localisés et autorisés à travers l'établissement de zonages spécifiques qui préciseront la nature industrielle du projet.

Une stratégie du « Plan climat » basée, elle aussi, sur la diminution de la consommation d'énergie et les énergies renouvelables (2020)



“ Filière éolienne

Il n'y a actuellement aucune production ni de projet en cours mais le potentiel n'est pas négligeable. L'objectif serait de produire en 2050 43 GWh.

A plus court terme (2030), l'objectif est de produire 22 GWh. Pour exemple et pour donner un ordre de grandeur plus matériel, ce chiffre pourrait être l'équivalent de :

Un parc éolien de 4 à 6 éoliennes

Tenant compte que la mise en exploitation d'un projet éolien est un processus long (en moyenne de 5 à 10 ans), il serait nécessaire dès à présent d'initier le projet.

→ Lancer dès à présent une démarche autour de la construction d'un parc éolien



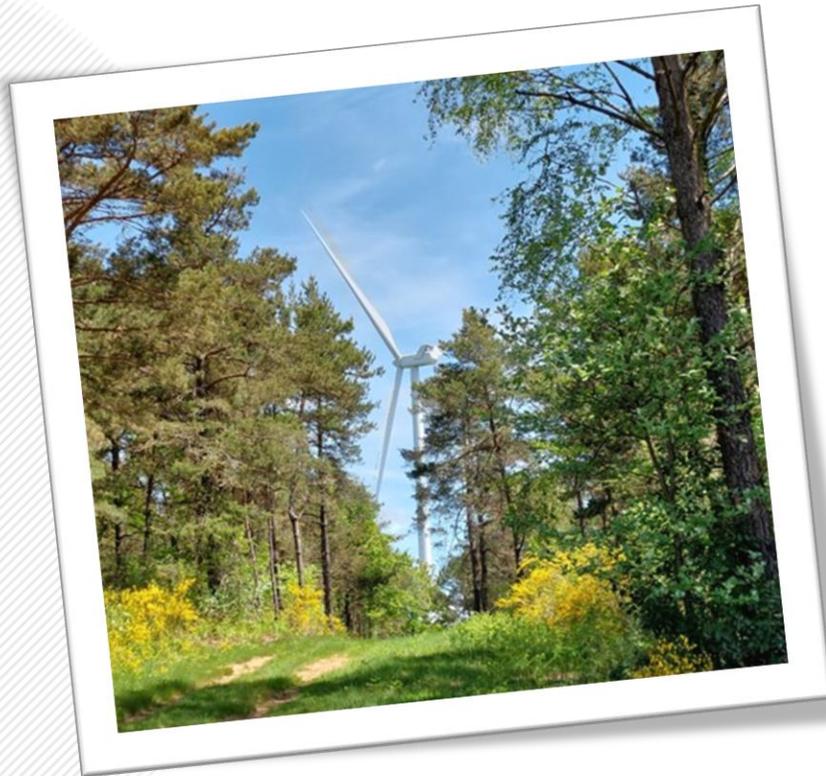
Cela veut-il dire que tout projet doit être automatiquement autorisé ?

- ✓ Les projets d'énergie renouvelable répondent à des enjeux de décarbonation du mix énergétique

Mais ils doivent aussi :

- ✓ Concourir à la volonté d'aménagement locale et tenir compte des spécificités du territoire (notamment en termes de préservation de l'environnement, du paysage, de la qualité de vie)
- ✓ S'inscrire dans une logique de dialogue, de compréhension des enjeux... (et c'est l'occasion de parler d'énergie auprès de la société civile !)
- ✓ Bénéficier au territoire (le territoire & les habitants peuvent s'impliquer et bénéficier de retombées économiques)





Quelques éléments complémentaires

- le contexte occitan
- la participation locale

Éléments issus du séminaire « éolien » organisé par Les Générateurs à l'automne 2024

<https://toten-occitanie.fr/>

Un objectif de développement qui peine à être atteint

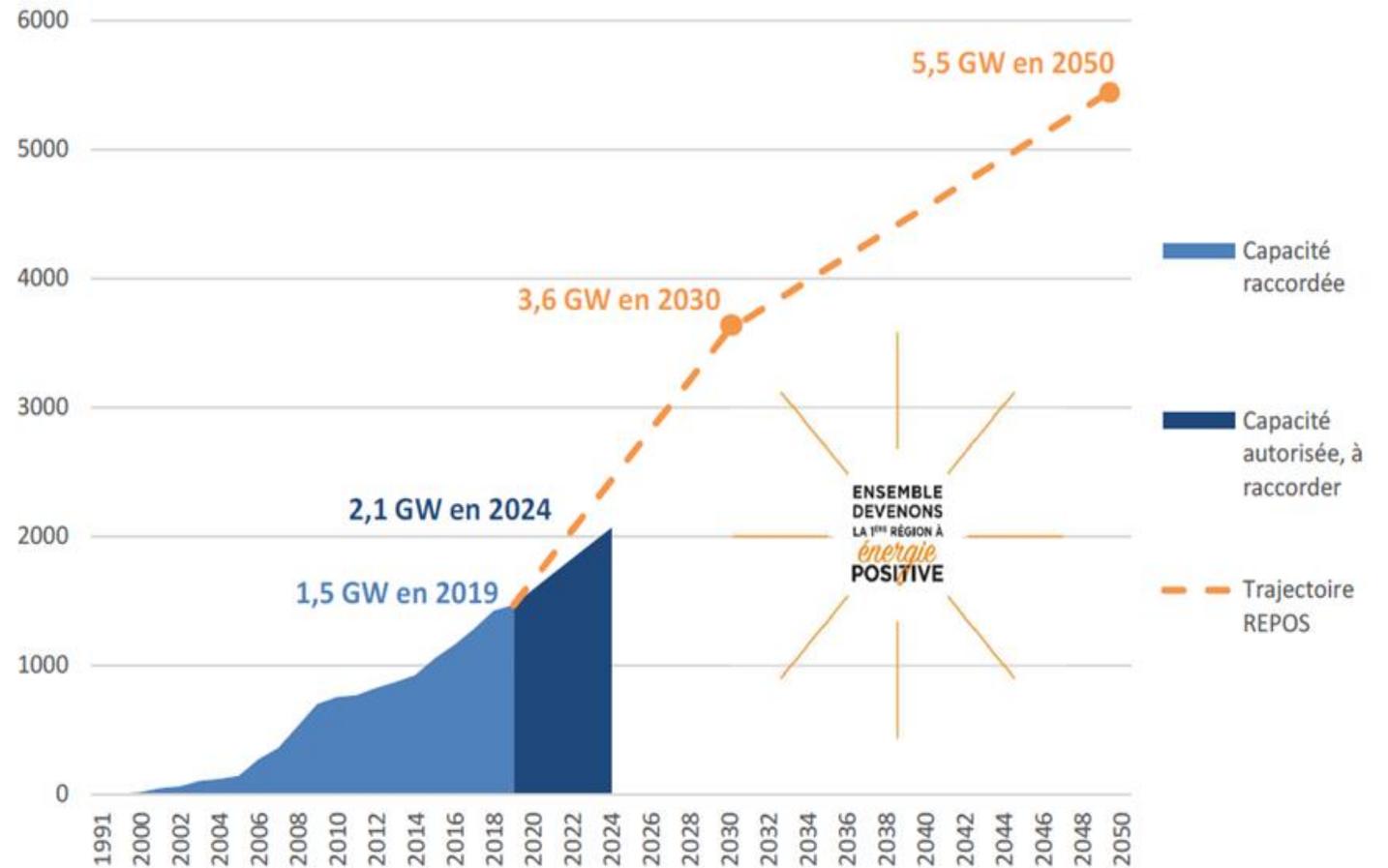
Des projets longs à faire aboutir

De nombreux recours

Si la filière éolienne se développe moins, qui produira l'énergie manquante ?

Evolution de la capacité raccordée et trajectoire REPOS

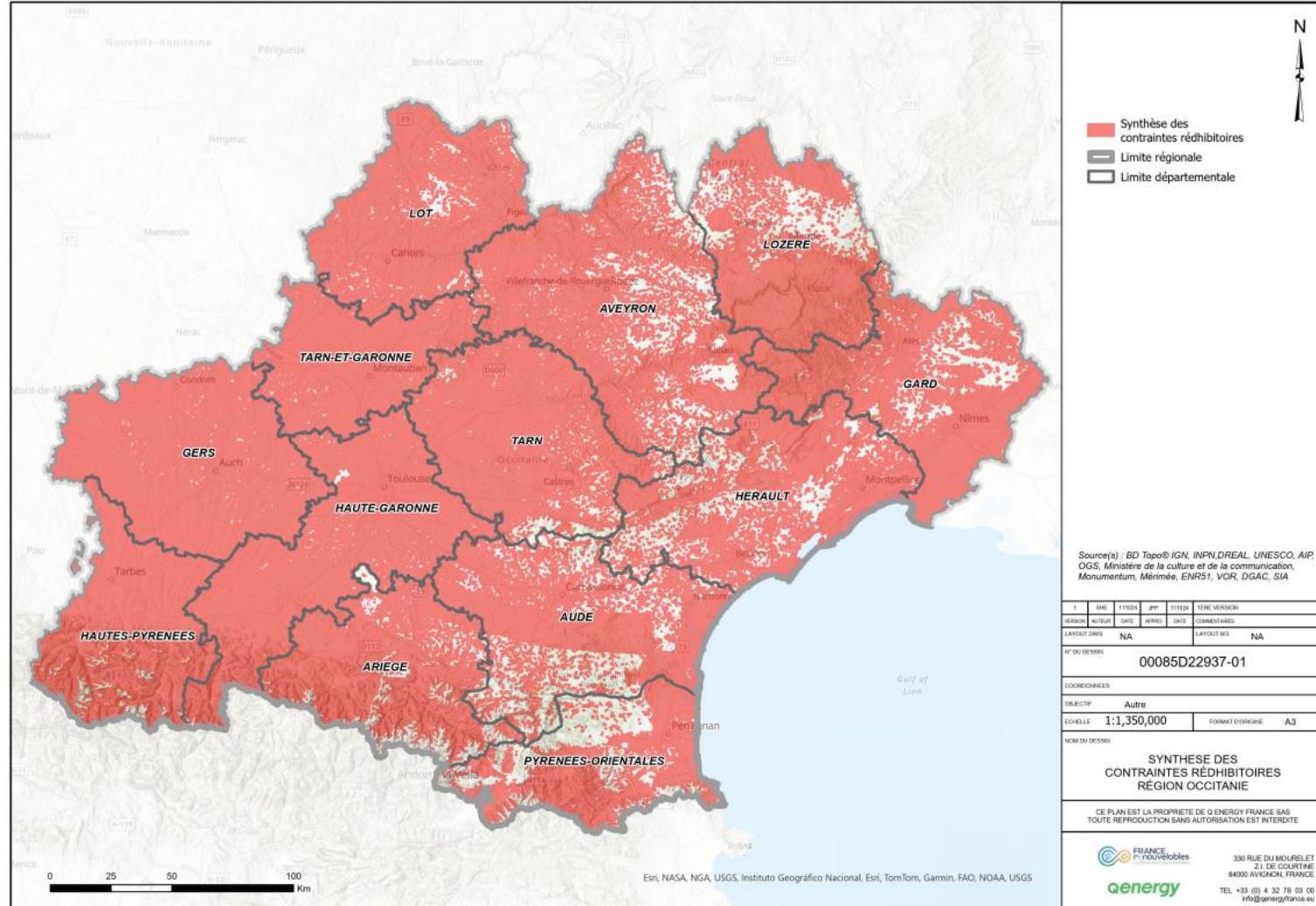
Source : étude repowering menée par l'AREC pour la Région en 2019



De forts enjeux auxquels les futurs parcs doivent se conformer

Protection de l'environnement et des paysages, distanciation vis-à-vis des habitations, servitudes aériennes/radars...

Environ 15% de la superficie de la région Occitanie est située en dehors des servitudes et contraintes rédhibitoires



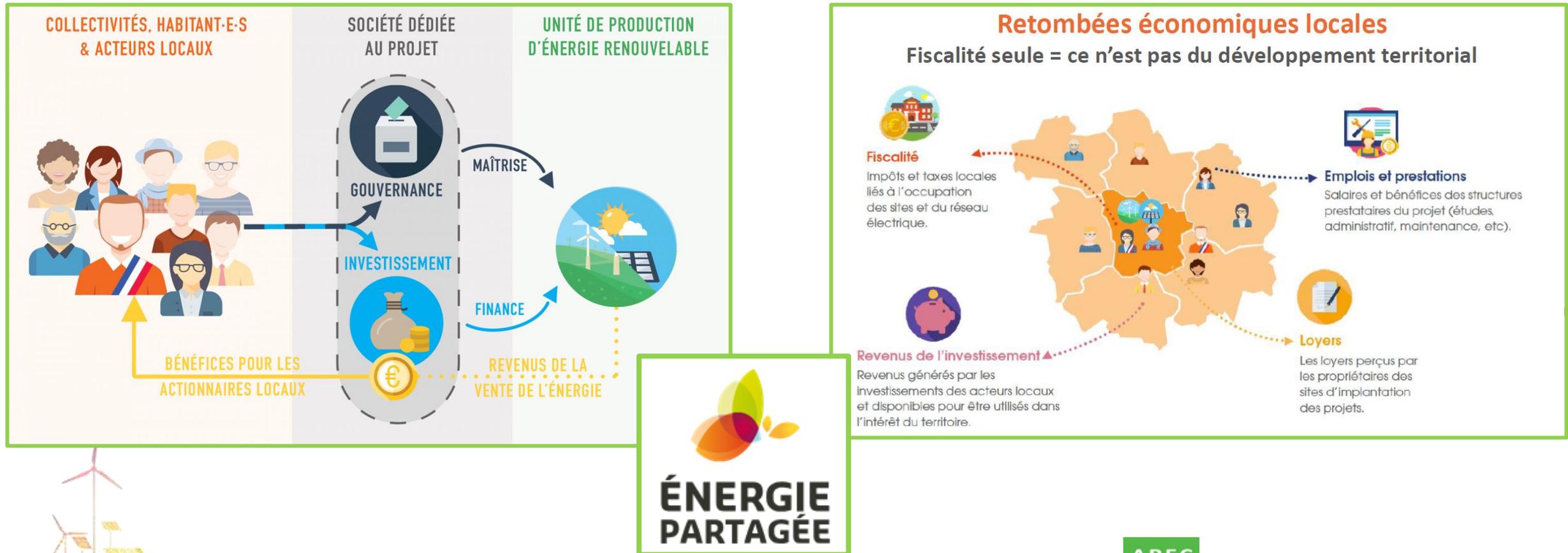
Un enjeu de répartition territoriale au regard des capacités de chacun

Certains départements fortement dotés en éoliennes plaident pour une meilleure répartition de l'effort de développement de la filière

La distribution géographique du parc éolien occitan

Source : Terristory, ORCEO, AREC

Les intérêts d'un projet « ancré localement »



Derrière les parcs, des « montages » très différents !

PARC DE BÉGANNE (56)

- > Initié par un collectif de citoyens
- > 4 éoliennes de 8MW/18 000 MWh par an
- > 1000 habitant·e·s ont contribué au financement de ce projet de 12 millions d'euros
- > 18 000 MWh par an



Un projet initié par les **citoyens** qui trouve dans les collectivités et/ou développeurs, des partenaires

Un développeur qui ouvre son projet à la participation des citoyens et des collectivités

Parc éolien de Montdidier (Somme)



Un projet initié par la **collectivité**, en partenariat ou non avec un développeur, et ouvert ou non aux habitants

- > Porté par une régie locale communale
- > 4 éoliennes, 8MW, conso de 50% des foyers du territoire
- > Budget d'investissement : 11 millions
- > capital 100% public

Une centrale déjà en **fonctionnement** rachetée par des collectivités et/ou des citoyens

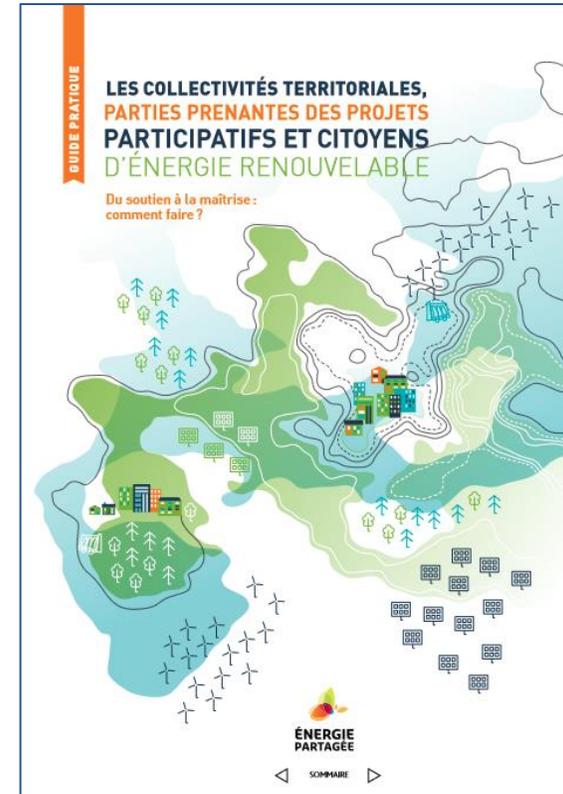
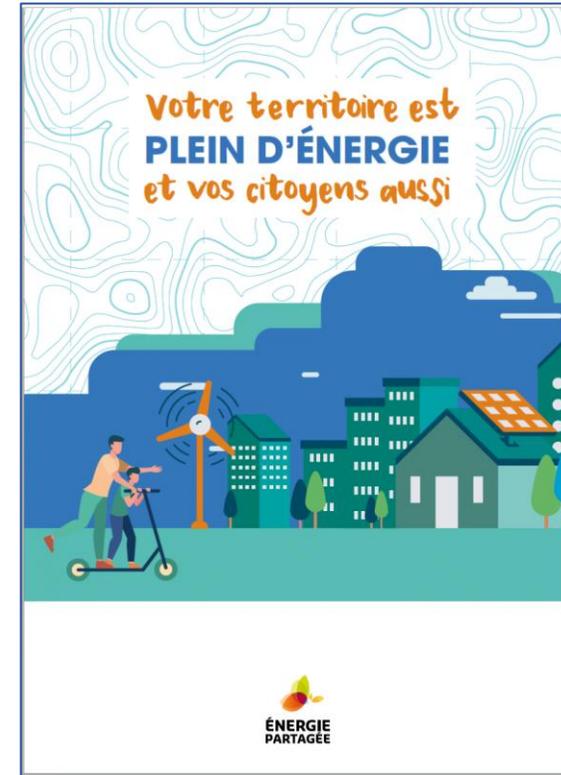
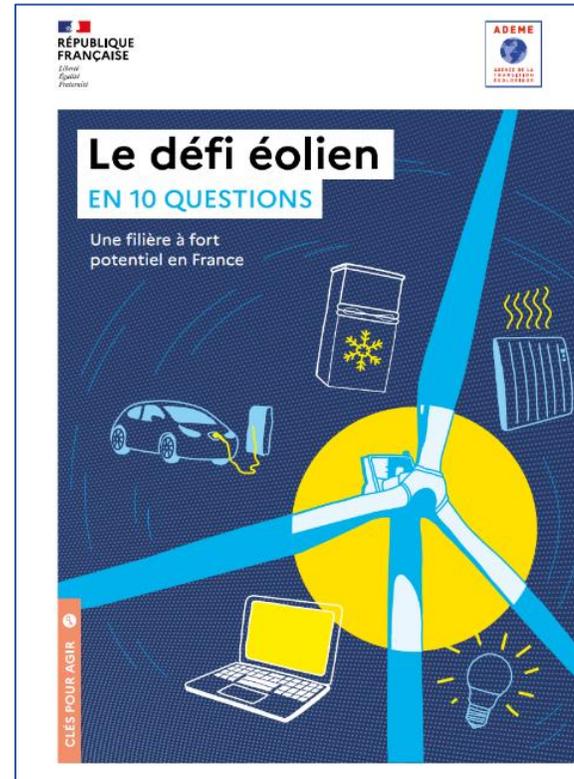
Parc éolien de la Luzette (Lot)



- > Initié par le développeur Valorem
- > 7 éoliennes, 14 MW
- > soit la conso électrique hors chauffage de 40 000 personnes hors chauffage
- > **SAS Ségala ENR composée de la coopérative Fermes de Figeac, deux communes et un collectif de 180 citoyens.**
- > capital : SAS Ségala EnR 40 %, (2,3M d'€), Valorem 60 %

Parc éolien de la limouzinière (49)

- > initié par Valorem, 62% racheté par acteurs de l'ESS & Citoyens (Energie Partagée)
- > 3 éoliennes, 6,15MW
- > soit la consommation électrique (hors chauffage) de 7800 personnes
- > 1,3M d'€ pour le rachat (+ emprunt)
- > capital : 18% salariés de Valorem, 20% Valorem, 62% citoyens et autres acteurs ESS



LE PROJET

19h20-19h40



Rémy SAMSON

*CHEF DE PROJET
VOLTALIA*





Présentation du projet de parc éolien des Collines du Nord Toulousain

25 septembre 2025 | Villemur-sur-Tarn

Sud Vannier, France – 23,6 MW

VOLTALIA, en bref



Producteur français
d'énergie renouvelable
présent en Occitanie



Actif sur l'ensemble de la chaîne de valeur



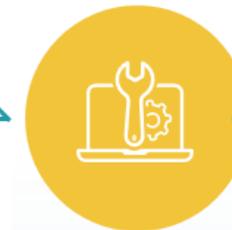
CONCEPTION



FINANCEMENT



CONSTRUCTION/EPC



MAINTENANCE/
O&M



VENTE
D'ÉNERGIE

L'éolien et son intégration dans les territoires



L'éolien, en bref

Projet éolien Collines du Nord Toulousain
4 à 5 éoliennes

→ 23 à 49 GWh/an

→ Soit la consommation électrique domestique annuelle de 12 600 à 21 400 habitants



Comment intégrer l'éolien sur le territoire ?

Plans Climat-Air-Energie Territorial en 2050

Objectifs pour l'éolien

CC Grand Sud Tarn & Garonne : 59 GWh → *conso. élec. annuelle de 25 800 habitants*
(~ 43 300 habitants)

PETR Pays Midi Quercy : 57 GWh → *conso. élec. annuelle de 24 930 habitants*
(Communautés de Communes Quercy Vert Aveyron; Quercy Caussadais; Quercy-Rouergue et gorges de l'Aveyron)
(~ 49 970 habitants)

SCoT Nord Toulousain : 43 GWh → *conso. élec. annuelle de 18 800 habitants*
(Communautés de Communes des Hauts Tolosans; du Frontonnais; Val'Aïgo; des Coteaux du Girou)
(~ 104 800 habitants)

CC Gaillac Graulhet : aucun objectif éolien
(~ 76 216 habitants)



Un projet éolien, pour répondre aux objectifs locaux

Focus sur les PCAET du territoire du SCoT Nord Toulousain

Etat des lieux – en 2014

Consommation d'énergie → **1 637 GWh/an**
dont 453 GWh/an d'électricité

Production d'énergie → **249 GWh (15%)**

→ Une balance énergétique
très largement déficitaire

Objectifs – d'ici à 2030 puis 2050

Objectif consommation:

→ Réduction **de 27%** (**1 190 GWh/an** à 2050)

Objectif production EnR:

→ **34%** en 2030

Et **76%** à 2050

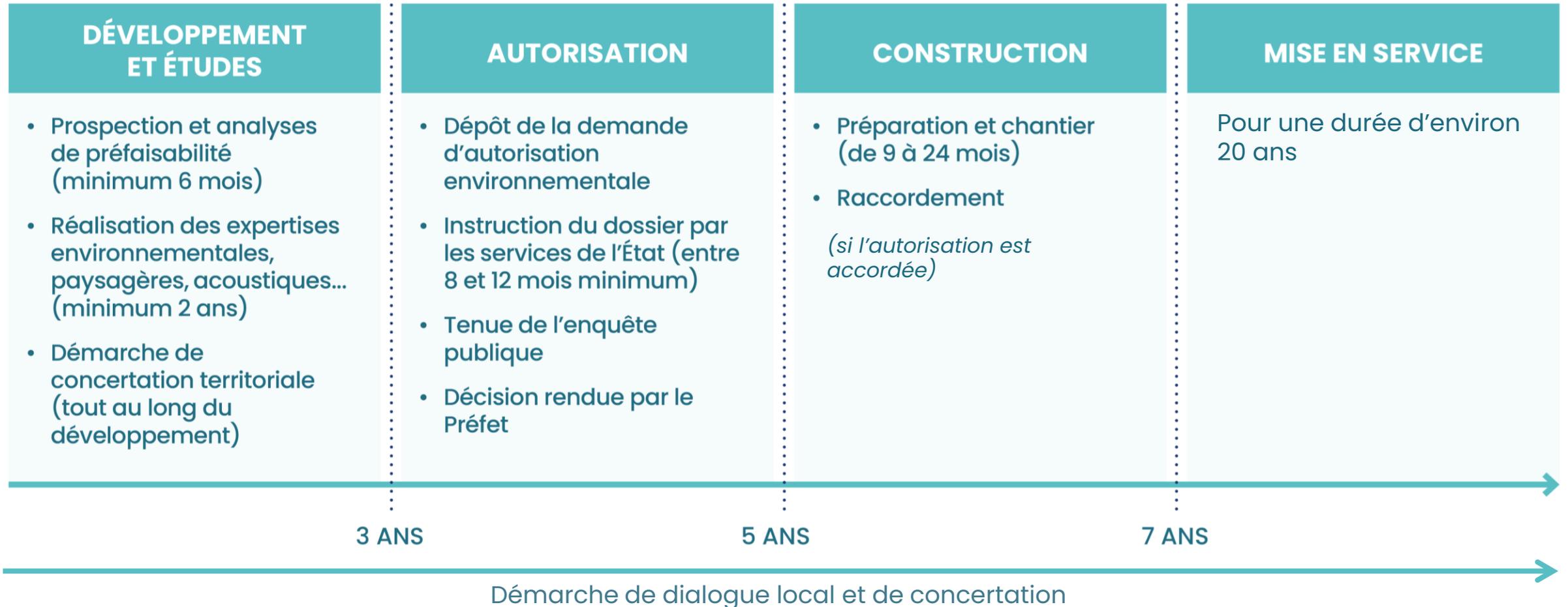
Objectif éolien → Produire **22 GWh** d'ici 2030
43 GWh d'ici 2050

→ Notre projet éolien à l'étude permettrait
l'atteinte des objectifs

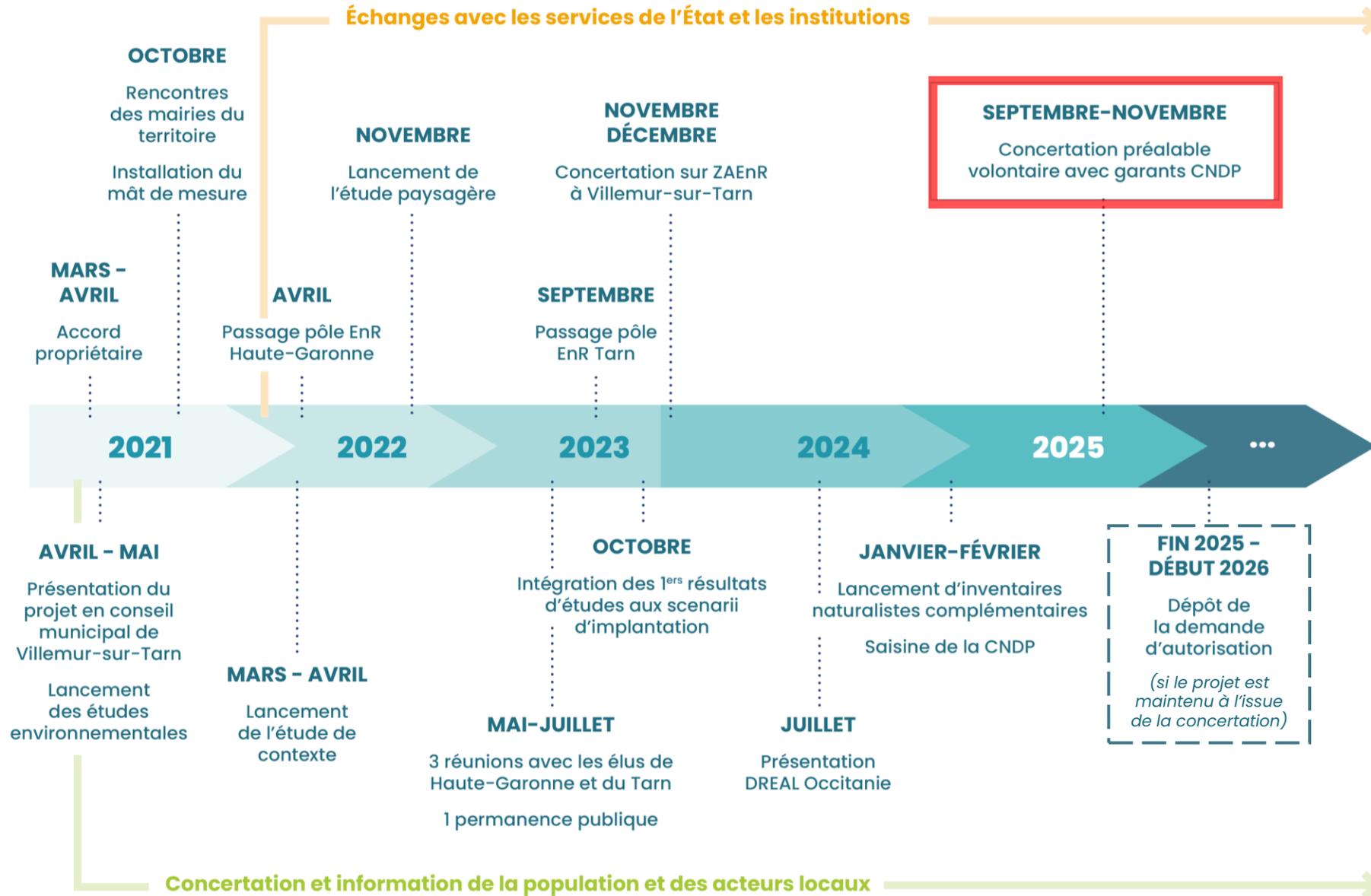
L'état d'avancement du projet éolien Collines du Nord Toulousain



Processus de développement d'un projet



Etat d'avancement du projet



Processus d'autorisation environnementale



Instruction du dossier
par les services de l'Etat (DREAL)

→ Consultation obligatoire de différentes instances (communes, autorité environnementale, commission départementale de la nature, des paysages et des sites)

Participation du public
(consultation du public ou enquête publique le cas échéant)

→ Le projet et son étude d'impact sont accessibles au public pour consultation et formulation d'avis.

Les différents volets de l'étude d'impact sur l'environnement



Les bureaux d'études mobilisés

Etude paysagère



Etude environnementale



Etude acoustique



Etude de danger



Etude aéronautique

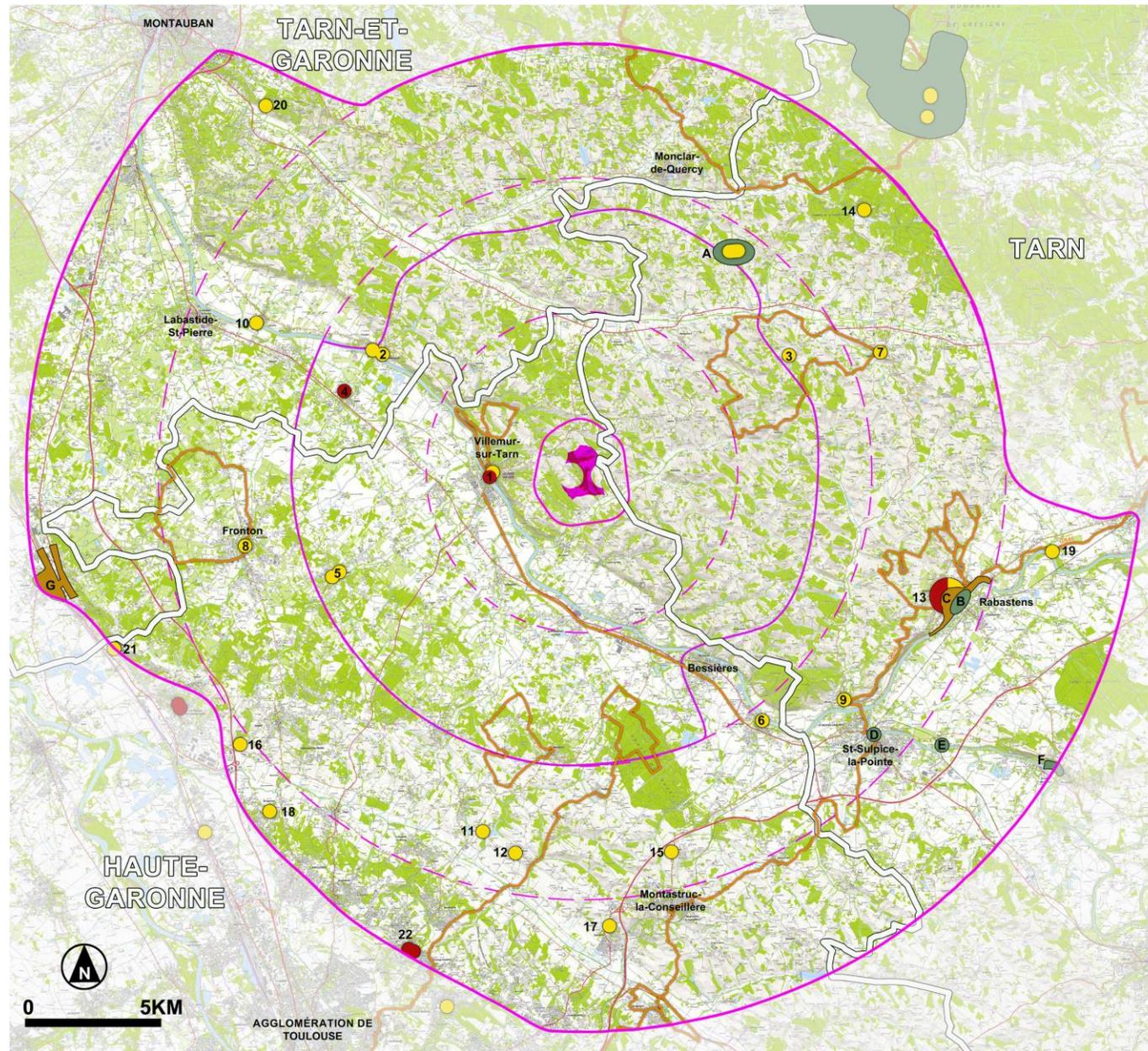


Etude d'accès



Etude paysagère

Site situé en dehors de tout zonage réglementaire notamment périmètres de protection.



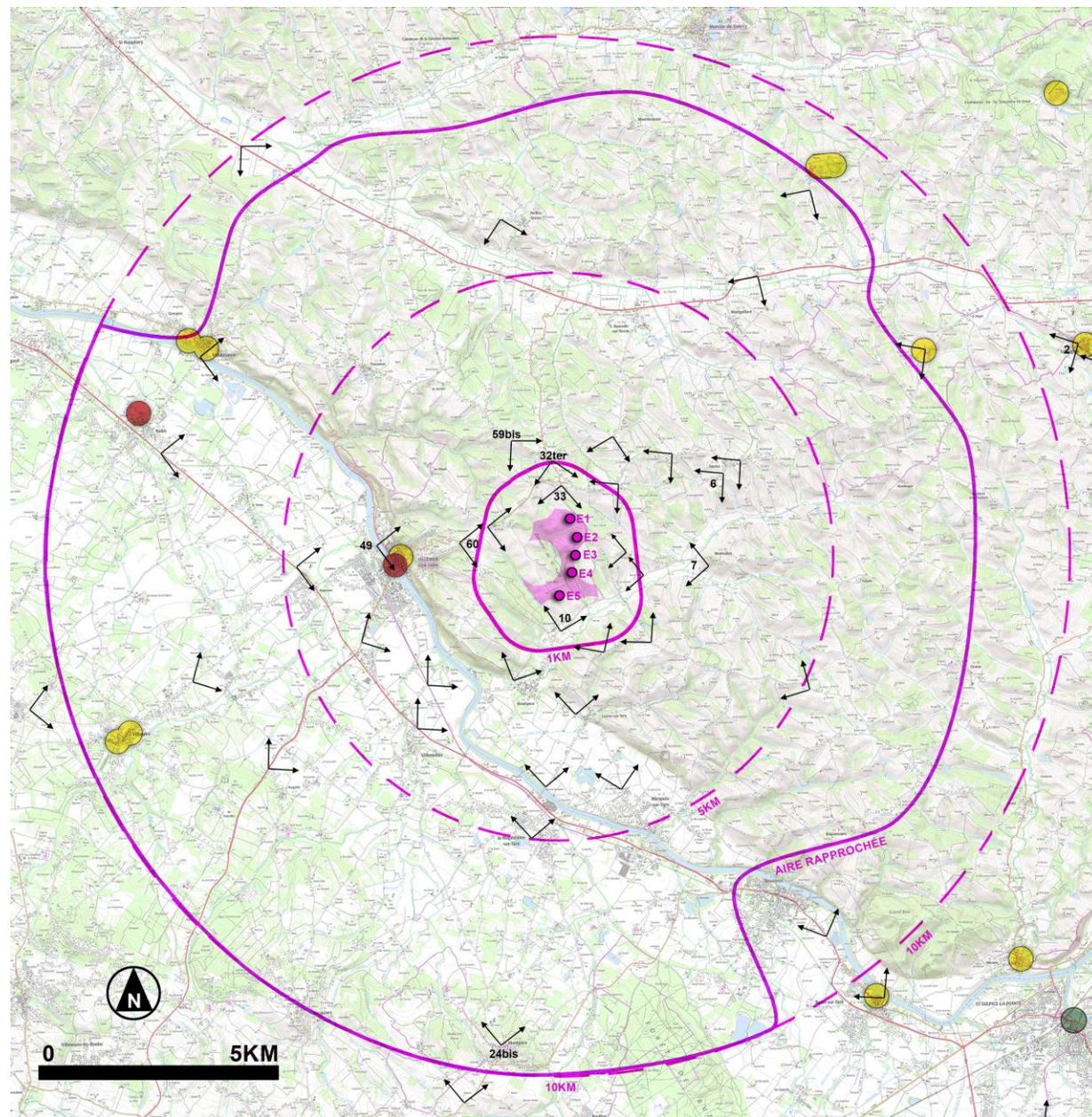
Les sites protégés et autres paysages d'intérêt et les édifices protégés au titre des Monuments Historiques situés dans l'aire d'étude du projet éolien (Epure paysage, mai 2023, pour Voltalia)

Etude paysagère

9 photomontages pour chaque scénario sont disponibles dans le carnet de concertation



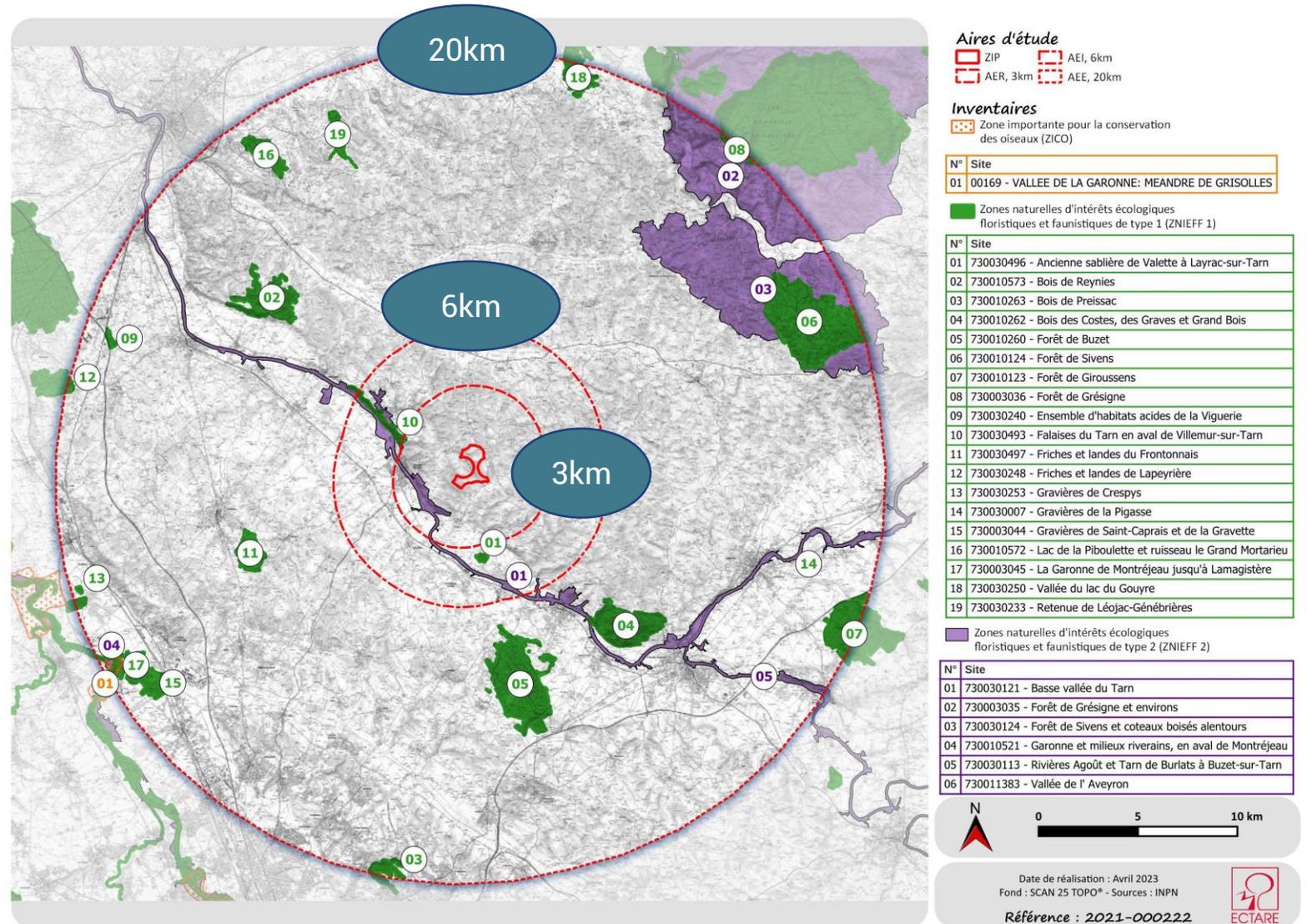
40 photomontages seront disponibles dans un dossier d'étude d'impact



Carte de localisation des points de vue retenus pour la réalisation de photomontages (Epure paysage, mai 2023, pour Valtalia)

Etude environnementale

Site localisé en dehors de zonages réglementaires Natura 2000 et ZNIEFF.



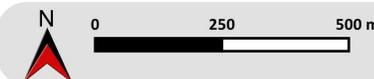
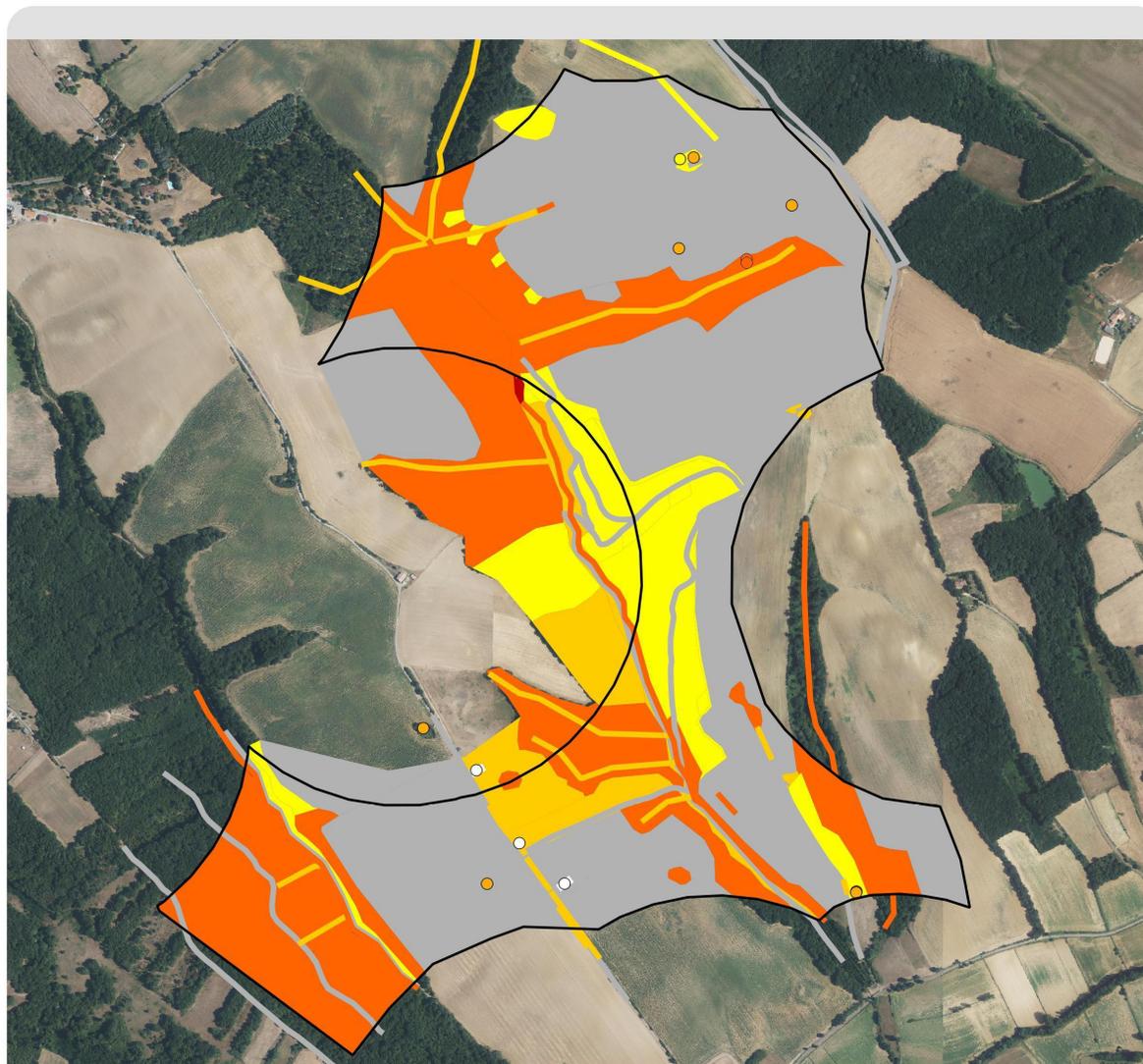
Localisation des ZNIEFF de type I & II au sein de l'aire d'étude éloignée

Etude environnementale

Enjeux environnementaux principaux limités aux boisements, avec de l'activité chiroptères.

Pas de couloir de migration majeur.

Note de synthèse disponible



Date de réalisation : Octobre 2023
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowieża
Fond : Photographies aériennes
Référence : 2021-000222



Répartition des enjeux liés à la flore et aux habitats naturels dans l'aire d'étude immédiate

Etude acoustique

Une étude acoustique a été réalisée et est disponible.

L'état initial est caractérisé **par 8 points de mesure.**

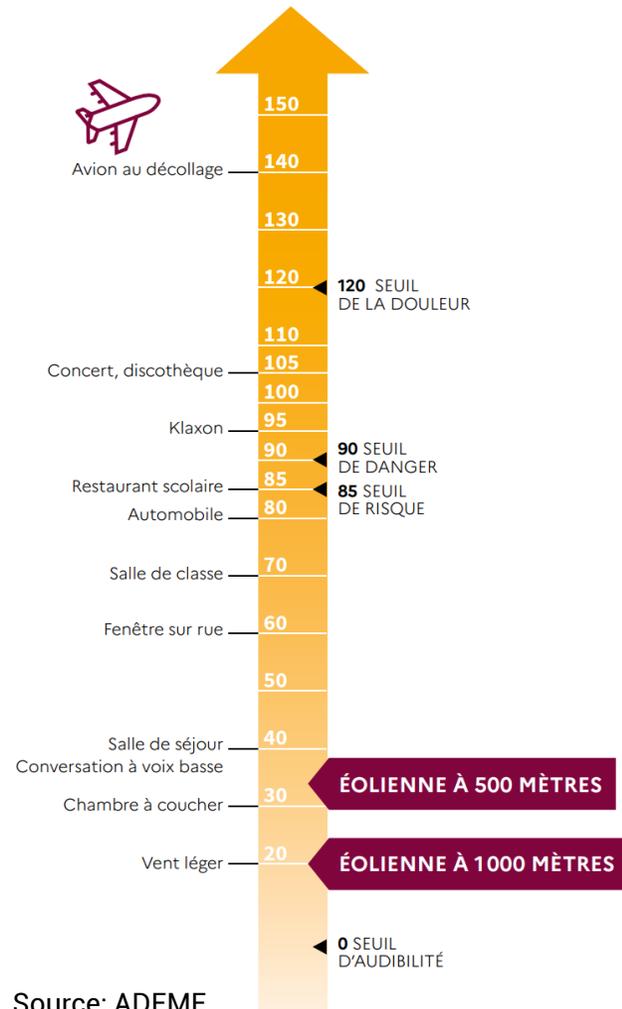
Un mesurage par sonomètre a été réalisé sur une période de **14 jours fin février 2023.**

L'étude acoustique a permis de déterminer les modes de fonctionnement avec bridage de manière à respecter la réglementation en vigueur.

Jour : + 5 dB max

Nuit : + 3 dB max

Où se situe une éolienne dans l'échelle du bruit ?
en dB(A)



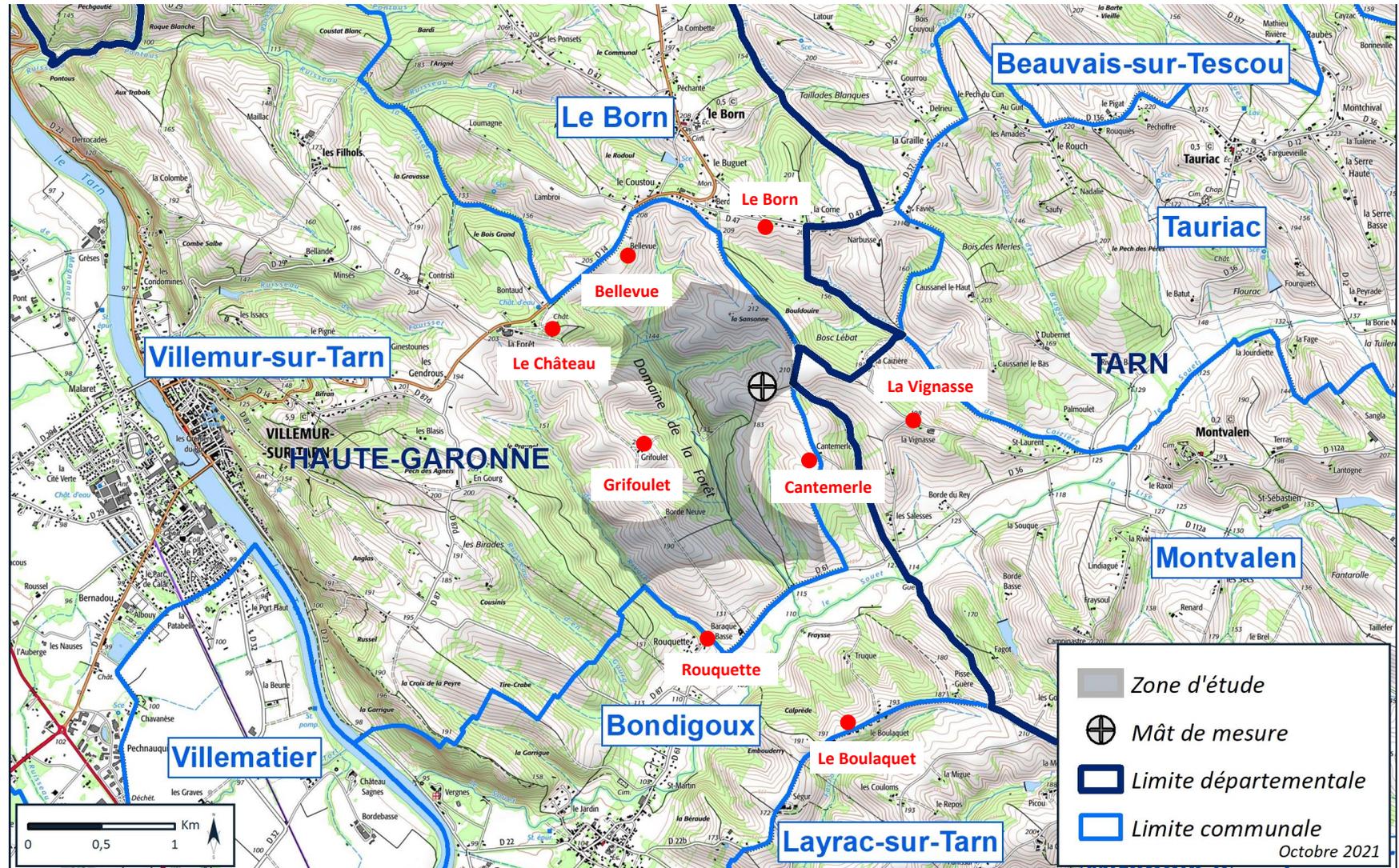
Source: ADEME



Exemple d'un sonomètre utilisé pour l'étude acoustique © Voltalia

Etude acoustique

● Point de mesure



Points de mesures : projet éolien Les Collines du Nord Toulousain (31)

Etude de danger

Une étude sera complétée par l'implantation finale.

L'absence d'accès public et la distance aux axes de circulation contribuent grandement à la gestion des dangers.



Etude aéronautique

Une étude aéronautique a été menée pour la prise en compte des différents enjeux.



Etude d'accès

Plusieurs possibilités étudiées.

Solution envisagée:

- Depuis l'autoroute l'itinéraire privilégié des convois est la D999 puis la D14.
- Sur site, les pistes d'exploitation agricole seront réaménagées pour être utilisées.



Les caractéristiques du projet

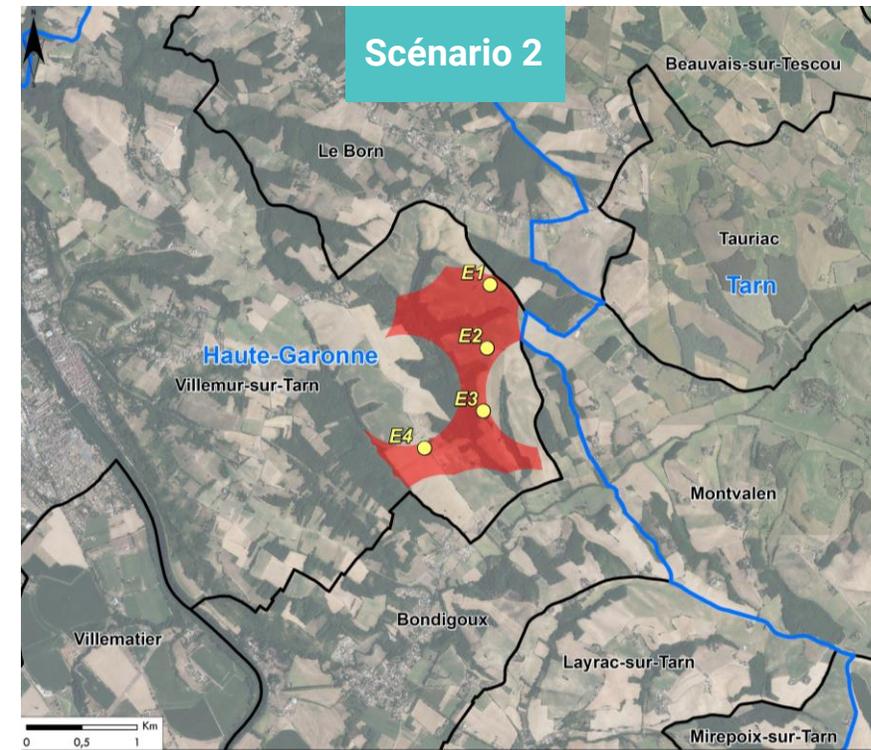
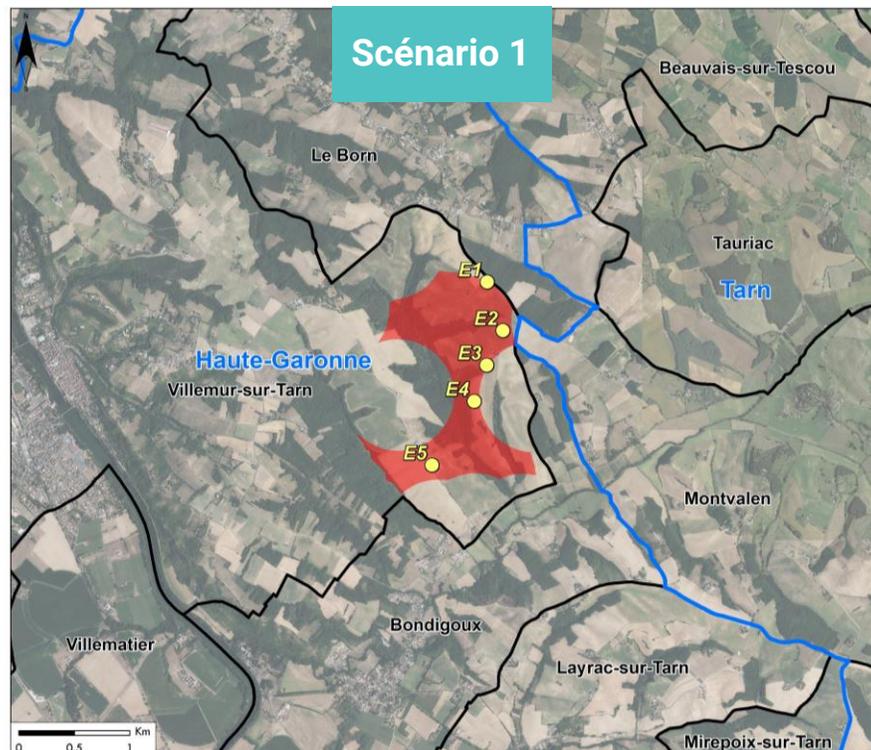


Scenarii d'implantation

Eoliennes envisagées:

- 4 éoliennes ou 5 éoliennes
- Plusieurs modèles envisagés: Nordex, Vestas et Siemens Gamesa
- Hauteur en bout de pale d'environ 200m

- ⇒ Après limitation de la production dans certaines conditions, en application de la réglementation acoustique et pour protéger la biodiversité :
29 à 49 GWh / an
- ⇒ Soit la consommation électrique annuelle de 12 600 à 21 400 habitants



Synthèse des différentes variantes à l'étude

SCENARIO	4 EOLIENNES de 6,2 MW	5 EOLIENNES de 6,2 MW
Production d'électricité renouvelable	41 GWh/an	49 GWh/an
Equivalent consommation	17 900 habitants	21 400 habitants
Tonnes de CO2 évitées par an	8 579 tCO2eq	10 253 tCO2eq
Impacts résiduels sur la biodiversité, après compensations	nul à positif(**)	nul à positif(**)
Impact paysager	4 éoliennes	5 éoliennes
Impact bruit, après plan de bridage acoustique	Emergence < 5/3 dB (jour/nuit)(**)	Emergence < 5/3 dB (jour/nuit)(**)
Retombées fiscales pour les collectivités	env. 240 000 €/an	env. 300 000 €/an
Contribution à l'objectif éolien des PCAET du territoire Nord Toulousain (SCoT)	91%	108%

(**) pour que le projet puisse être autorisé, l'impact résiduel après application des mesures de compensation en faveur de la biodiversité devra nécessairement être nul à positif pour la préservation des espèces protégées et celui sur l'acoustique, après bridage, conforme à la réglementation.

L'ensemble des mesures feront l'objet de suivis en période d'exploitation.

Les alternatives au projet éolien



Les alternatives au projet

Non-réalisation du
projet éolien

Relocalisation du projet

Augmentation des
objectifs de sobriété
énergétique

Mise en place d'une
unité de méthanisation

Installation de centrales
photovoltaïques au sol
ou
agrivoltaïques

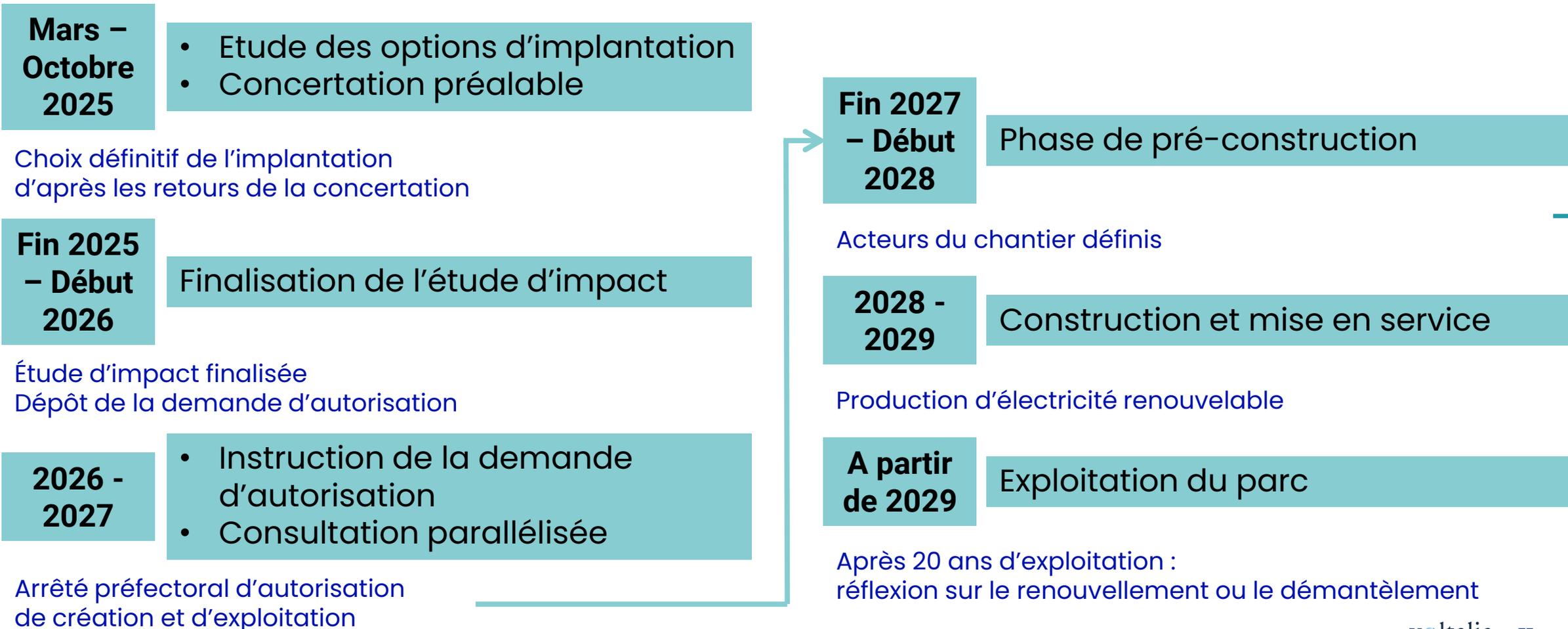
Installation de panneaux
solaires en toitures

Les prochaines étapes du projet



Les prochaines étapes, si le projet se poursuit

Les enjeux sont caractérisés (mais pas les impacts)



**Merci de votre
attention**



INTERVENTION D'ASSOCIATION

19h40 – 19h45



Cathy CLÉMENT

RESPONSABLE DU PÔLE VEILLE

Pascale DRU

BÉNÉVOLE

NATURE EN OCCITANIE



Positionnement commun LPO-NEO

Projet éolien sur la commune de Villemur

25 septembre 2025

Positionnement FNE sur l'Éolien : 4 conditions pour un développement vertueux de l'éolien

1. Planification au niveau territorial - 2. Prise en compte de la biodiversité - 3. Concertation et implication des riverains - 4. que la taxe fiscale soit au service de la transition écologique des territoires

Prise en compte des impacts sur la biodiversité et les paysages

Logique ERC : Éviter Réduire Compenser

Implantation éloignée de tous les sites sensibles ou protégés

ZNIEFF concernées par les chiroptères,

les zones humides,

les couloirs de migration

les zones de chasse d'espèces vulnérables .

Point fondamental à respecter : l'implantation

L'implantation qui doit respecter faune et flore

- Respect des corridors écologiques
- Respect des voies de circulation de la faune
- Respect de l'habitat de la faune
- Respect des zones de chasse de la faune

Ces points sont d'autant plus importants à respecter ici, du fait qu'il s'agit de la grande banlieue de Toulouse.

Car ces corridors et points de refuge y sont déjà malmenés par l'anthropisation (effets de l'homme sur son environnement)

Implantation dans la zone du domaine de la forêt

Fort impact prévisible sur les rapaces et Chiroptères

- Le Tarn -zone Natura 2000
- Les côteaux du Tarn qui favorisent les **courants ascendants passages migratoires sur les crêtes et les petits boisements** (avifaune notamment qui arrive par la plaine et s'appuie sur les crêtes Espèce souvent victime des éoliennes)
- **Hivernage des passereaux** qui se regroupent en hiver sur les parcelles agricoles ex janvier 2022 1800 pinsons du nord chemin du Tire-Crabe données faune France
- **Le réseau hydrographique et son milieu forestier humide sur la ZIP. Milieu très intéressant pour la biodiversité** (mosaïque de milieux ouverts boisements ruisseaux avec des lisières qui favorisent la biodiversité de manière générale
- La ZIP qui est un **milieu propice à la chasse et à la nidification** (Busard St Martin, circaète Jean-le Blanc, aigle botté ...) avec les zones agricoles et les lisières forestières. Exemple :aigle botté niche en ripisylve du tarn au sud de Bondigoux détecté régulièrement en chasse aux environs du site (4m de l'éolienne la plus au sud -inventaire rapace nicheur carré villematier. Idem pour les chiroptères.
- Les ZNIEFF proches et sites reconnus de reproduction de chiroptères (grosse colonie de Villemur, forêt de Buzet ..., sachant que les Noctules (détectées sur le site) chassent à des distances supérieures à plusieurs dizaines de km de leur gîte.
- **ZIP utilisée par 14 espèces de chiroptères au moins pour la chasse**
- **Risque important sur les chauves-Souris migratrices** ex Noctules qui peuvent effectuer plusieurs centaines de km par nuit.
- Noctules communes, Noctules de Leisler et Sérotine sont des **espèces de haut vol particulièrement victimes des éoliennes**. (Collision directe ou mort par phénomène de barotraumatisme)
- Un rapide calcul ... 9 ha de surface plane de l'espace aérien occupé par les rotors en mouvement

Nos questionnements

- Pas d'accès à l'étude initiale complète pour se forger un avis clair
- Deux campagnes déc 2021 sept 2022 et janvier-juillet 2025 manque période de migration post nuptiale , pourquoi ?
- Les rapaces nocturnes ont-ils été prospectés ?
- Nécessité de bien étudier les gîtes et utilisation du site par les chiroptères et l'avifaune locale et migratrice

ECHANGES

19h45 – 20h50



Les règles du jeu

- **Courtoisie, écoute et accueil respectueux de la parole de toutes et tous**
 - A l'égard des intervenants et intervenantes, participants et participantes et de l'équipe d'animation
- **Toutes les questions, avis et propositions sont les bienvenus !**
 - La concertation est le moment de vous informer sur le projet, d'exprimer votre point de vue, de partager vos questions quelle que soit votre position
- **Partage du temps de parole**
 - Lever la main, pour permettre à chacun et chacune de s'exprimer (2' mn par personne)
 - Ne pas couper la parole
 - Priorité aux personnes qui ne se sont pas encore exprimées
- **Principe de transparence**
 - Se présenter avant de prendre la parole
 - La réunion est enregistrée à des fins de compte-rendu

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES



Le calendrier de la concertation



Mercredi 1^{er} octobre – 18h30
Atelier thématique « *Les enjeux environnementaux et sociaux-économiques* »

BESSIÈRES



Mercredi 8 octobre – 15h
Visite du parc éolien du Lauragais, et échanges sur son intégration dans le territoire

MONTÉGUT-LAURAGAIS, ROUMENS,
SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS



Mercredi 15 octobre – 18h30
Atelier participatif « *Les alternatives au projet et les mesures d'accompagnement* »

TAURIAC



Mardi 21 octobre – 18h30
Temps d'échange direct avec le porteur de projet

VISIO CONFERENCE



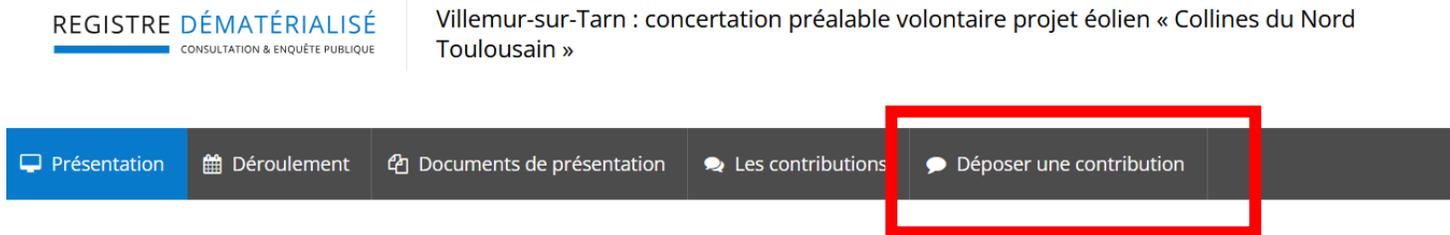
Jeudi 30 octobre – 18h30
Réunion publique de clôture

MONTGAILLARD

Les autres dispositifs prévus

Fonctionnement du registre numérique

1) "Déposer une contribution"



Présentation de la concertation

3) Enregistrer sa contribution

Ajouter

Je souhaite être informé(e) par mail si le rapport/bilan de ce projet est publié sur ce site web.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'utilisation ainsi que la politique de confidentialité . *

Je souhaite être informé des suites données à ma contribution (merci de compléter la case « adresse e-mail ») ¹

Enregistrer

2) Rédiger sa contribution

Si vous êtes une collectivité locale ou un organisme constitué, vous pouvez contribuer sous la forme d'un cahier d'acteur : plus d'informations : <https://www.eolien-nord-toulousain.fr/vos-contributions/>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'analyse de vos avis. Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire la politique de confidentialité de ce registre dématérialisé. Si vous déposez un avis de façon anonyme, vos données personnelles ne seront pas enregistrées dans notre système informatique.

* Pour déposer votre avis, vous devez saisir tous les champs avec un astérisque

Je souhaite rester anonyme

Identité (nom, prénom)* Adresse e-mail

Adresse postale Code postal Ville

Je suis : *

Votre choix

Votre contribution publiée sur le site internet *

Ajouter des documents associés (PDF, TXT, JPG, PNG, GIF | max. 50Mo)

Ajouter

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION